



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 8 février 2021

Sessione di l'8 di ferraghju di u 2021

Rapport N° 2021-8

Raportu N° 2021-8

Rapport du Président de la Chambre des Territoires **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

Objet :	Désignation d'un membre représentant la Chambre des Territoires au COPIL Plan Salvezza è Rilanciu
Ogettu :	Disignazione di u ripriscintante di a Camera di i Territorii in u COPIL Pianu Salvezza è Rilanciu

Saisis par procédure écrite le 21 novembre 2020, pour émettre un avis sur le rapport du Conseil exécutif Salvezza è rilanzu, les membres de la Chambre des Territoires ont également été conviés le 23 novembre par le Président du Conseil Exécutif de Corse pour une réunion spécifique à l'examen de ce texte.

A l'issue de ce processus de consultation et d'échanges, l'avis ci-annexé a été transmis à l'Assemblée de Corse.

Tenant compte de cet avis et souhaitant intégrer les membres de la Chambre des Territoires dans la mise en œuvre et l'évaluation de ce Plan, l'Assemblée de Corse dans sa délibération n°20-2020 du 27 novembre 2020 (*ci-annexée*), a proposé dans son article 13, la création d'un comité de suivi du Plan Salvezza è Rilanciu au sein duquel la Chambre des Territoires serait représentée, par un ou plusieurs membres.

L'objet du présent rapport est donc de procéder à la désignation de ces membres, si possible parmi les élus représentant les communes et les intercommunalités.

Vi pregu di deliberà ne.
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.